

AMICALE LAIQUE DE DONGES

REGLEMENT INTERIEUR

I- INSCRIPTIONS ET COTISATION

Les inscriptions aux diverses activités de l'Amicale ont lieu en début d'année scolaire à compter de la troisième semaine de septembre. Le paiement se fait au moment de l'inscription (possibilité de paiement au trimestre), les trois chèques étant remis lors de l'inscription.

Pour la pratique de certaines activités, **il est indispensable de fournir un certificat médical avant le premier cours**. La responsabilité de l'Amicale étant engagée, **l'adhérent ne pourra pas participer à l'activité sans certificat médical**.

Les tarifs des activités étant fixés en fonction du nombre de participants, **aucun remboursement ne sera accepté en cours d'année**. Cependant en cas de force majeure (maladie, déménagement), l'adhérent pourra présenter au bureau de l'Amicale une demande écrite de remboursement dûment motivée et accompagnée de pièces justificatives (certificat médical, ...). En cas d'acceptation de la demande par le bureau, seuls les **trimestres non entamés** pourront être remboursés.

II- EQUIPEMENT

L'activité que vous avez choisie nécessite un équipement minimum, celui-ci est à la charge de l'adhérent et sera déterminé en début d'année par chacun des animateurs. Il convient de se conformer à la demande de celui-ci afin que l'activité vous soit profitable.

Pour les enfants, tous les éléments de l'équipement doivent porter le nom de l'enfant.

III- HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours sont fixés en début d'année selon un calendrier propre à chaque activité. Ce calendrier tient compte des jours fériés. Il appartient aux parents de voir avec l'animateur l'horaire des cours de leur enfant et de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les enfants se présentent aux cours aux heures fixées. Les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant dans la salle dès la fin de l'activité (l'animateur n'a en aucun cas à assurer la garderie au-delà du cours).

1. L'indisponibilité imprévisible de l'animateur (maladie, évènement familial,...)

➤ Prise en charge des enfants

Les parents seront prévenus par téléphone, par les animateurs dans la mesure du possible ou par l'Amicale.

➤ Rattrapage des cours

Il sera mis en place par l'animateur selon ses disponibilités et en concertation avec l'adhérent ou le parent de l'enfant concerné par l'absence de l'animateur.

2. Indisponibilité prévisible de l'animateur

L'animateur s'engage à rattraper le cours en cas d'absence ponctuelle, ou à trouver un remplaçant.

3. Indisponibilité de l'élève

En cas **d'absence justifiée**, il faudra voir avec l'animateur quelles sont les possibilités de rattrapage.

IV-DISCIPLINE

Si le comportement d'un adhérent perturbe le bon déroulement du cours collectif, il peut être envisagé par le bureau de l'Amicale de procéder à son exclusion. Elle interviendra après deux mises en garde, (effectuées auprès des parents si l'adhérent est un enfant) et restées sans effet. La mesure d'exclusion revêt un caractère exceptionnel mais sera néanmoins appliquée si besoin, à défaut de meilleure solution.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

V-CONTACT

Vous pouvez contacter directement l'animateur de votre enfant à l'issue d'un cours.

Par ailleurs, chaque activité est encadrée par un bénévole de l'Amicale présent lors de l'inscription et que vous pouvez solliciter en cas de besoin.

Nous nous permettons d'insister sur le respect de ces quelques règles élémentaires établies, dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement des activités.

L'Amicale Laïque est une association dont vous devenez membre en vous inscrivant à une activité. Elle fonctionne grâce à l'investissement personnel de chacun et d'un conseil d'administration constitué de personnes bénévoles.

Des réunions ont lieu périodiquement afin de faire le point sur les activités de l'Amicale et sur l'organisation d'éventuelles manifestations (vide-grenier, spectacles, loto....). Vous serez conviées à participer à ces réunions pour exprimer vos idées, vos critiques et peut être proposer votre aide. Votre présence est souhaité lors de notre Assemblée Générale annuelle.

Toute aide est précieuse car elle contribue à alléger la charge de chacun des bénévoles. Participer à la vie de l'Amicale Laïque, c'est aussi l'occasion de nouer des contacts entre adhérents.

AMICALE LAIQUE DE DONGES Maison des associations 2 rue des métairies 44480 Donges



02.40.50.26.94

Site internet : amicale-laique-de-donges.e-monsite.com

Adresse mail : amicaledo44@gmail.com

Si vous souhaitez participer à la vie de l'Amicale ou tout simplement recevoir nos mails d'information.

Remplissez ce coupon, découpez-le et envoyez-le ou déposez-le dans la boîte aux lettres de l'Amicale Laïque Maison des Associations 2 rue des Métairies 44480 Donges.

Mme

Mr

Nom _____

Prénom _____

Adresse mail : _____ Tél : _____

Nom et prénom de l'enfant adhérent : _____